

uplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL D'INSTANCE
DE COLMAR

R E C E P I S S E D E D E P O T

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
10, RUE DES AUGUSTINS - B.P. 466 -
68020 COLMAR CEDEX
TEL. : 89.24.45.24

CABINET ERTLE GERARD

3c, RUE DU LADHOF

68000 COLMAR

V/REF :
N/REF : 72 B 125 / A-2614

LE GREFFIER DU TRIBUNAL D'INSTANCE DE COLMAR CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 28/11/97, SOUS LE NUMERO A-2614,

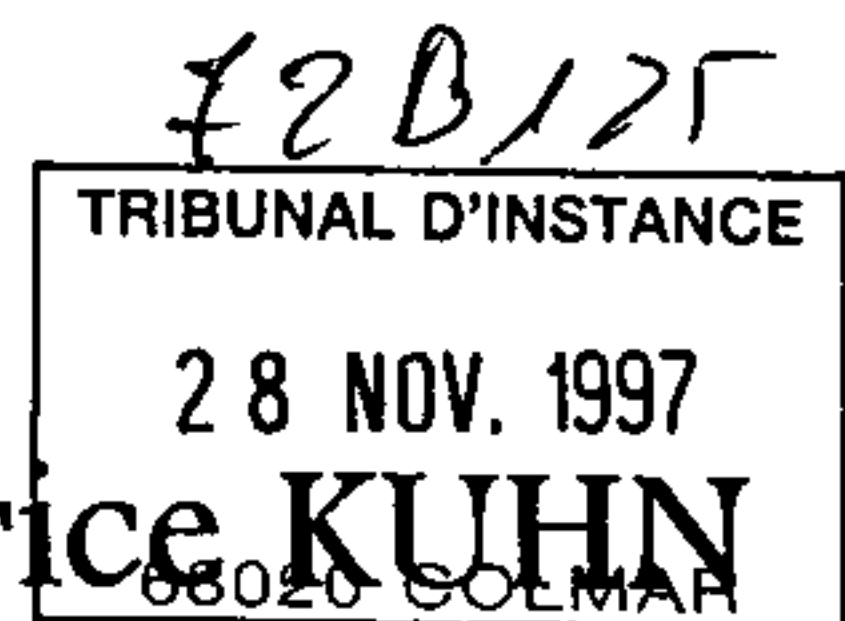
P.V. DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30/09/96
CHANGEMENT DE PRESIDENT DU C.A. ET ADMINISTRATEUR

... CONCERNANT LA SOCIETE
A L'ART DU BIJOU MAISON MAURICE KUHN
SOCIETE ANONYME
34, RUE DE LA REPUBLIQUE
68140 MUNSTER

R.C.S COLMAR B 917 221 251 (72 B 125)

LE GREFFIER

A L'ART DU BIJOU - Maison Maurice KUHN



A 2614

Société Anonyme au capital de F. 250.000

Siège Social : 34, rue de la République 68140 MUNSTER

RCS COLMAR B 917 221 251 (72 B 125)

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 30 SEPTEMBRE 1996**

L'an mil neuf cent quatre vingt seize,

Le 30 Septembre,

A 20 heures 30,

Les administrateurs de la société A L'ART DU BIJOU- MAISON MAURICE KUHN se sont réunis en Conseil, 34, rue de la république 68140 MUNSTER, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- Mademoiselle Danièle KUHN
- Madame Marie-Louise KUHN
- Monsieur Didier KUHN

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Madame Marie Louise KUHN préside la séance.

Monsieur Didier KUHN remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination du Président du Conseil d'Administration en remplacement de Madame Marie Louise KUHN, démissionnaire,
- Pouvoirs du Président du Conseil d'Administration,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président expose au Conseil qu'il l'a convoqué pour l'informer de sa décision de ne plus exercer les fonctions de Président du Conseil d'Administration de la Société tout en souhaitant continuer d'exercer les fonctions d'administrateur.

Il demande que sa démission prenne effet à l'issue de la présente réunion.

Le Conseil prend acte de cette démission et remercie son Président pour les services rendus à la Société.

NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La candidature de Mademoiselle Danièle KUHN aux fonctions de Président du Conseil d'Administration est soumise au vote des administrateurs.

Le Conseil, après en avoir délibéré, élit, à l'unanimité, Mademoiselle Danièle KUHN Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Madame Marie Louise KUHN, et ce pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 1999.

Mademoiselle Danièle KUHN déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne le cumul du nombre de mandats de Président du Conseil d'Administration ou de membre du Directoire ou de Directeur Général unique d'une société anonyme.

En sa qualité de Président, Mademoiselle Danièle KUHN assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Elle est investie dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Dans ces limites, le Président pourra partiellement déléguer ces pouvoirs.

Le Conseil donne tous pouvoirs à son Président ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Un Administrateur

A handwritten signature consisting of a stylized 'A' with a diagonal stroke.

Le Président

A handwritten signature consisting of a stylized 'P' with a diagonal stroke.